

# 03

Ce chapitre décrit les impacts sur l'environnement et la collectivité qui accompagnent l'intensification et l'industrialisation de culture de pommes de terre en Belgique





# LES IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE LA CULTURE INTENSIVE DE POMMES DE TERRE

## 3.1 PRESSION SUR LES TERRES AGRICOLES

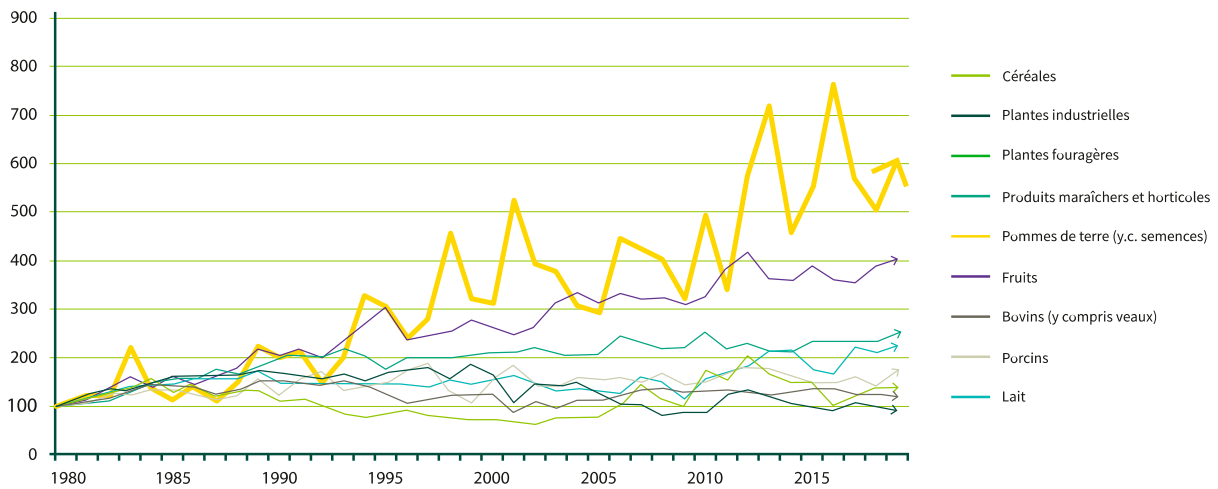
71. Mais les cours risquent également de s'effondrer le jour où la demande ralentit ou que l'industrie se trouve en difficulté. Cette situation a été particulièrement frappante durant la crise du Coronavirus, où le cours de la pomme de terre s'est effondré. Voir Communiqué Belpotato, « *La pomme de terre belge impactée par le Corona virus* », 25 mars 2020. Consulté le 01/02/2021 sur : <https://belpotato.be/fr/communiqués-de-presse/la-pomme-de-terre-belge-impactee-par-le-corona-virus-6/>

La croissance exponentielle de l'industrie de la pomme de terre ces dernières décennies s'accompagne d'une **industrialisation de la production**. Pour répondre à la demande en croissance exponentielle de l'industrie, les producteurs et productrices sont entraînés dans une spirale productiviste, qui exacerbe la course à l'agrandissement et à la mécanisation.

Il y a un effet paradoxal. Contrairement à la plupart des autres matières premières agricoles, le cours de la pomme de terre a augmenté en Belgique ces dernières décennies, avec toutefois une volatilité importante, notamment en fonction des conditions climatiques (voir Figure 6 - Evolution des prix des principales matières agricoles en Belgique, p. 46). Les cours continueront probablement leurs tendances à la hausse tant que la demande de l'industrie continuera de croître et dépassera les capacités de production nationale<sup>71</sup>. Cela représente *a priori* une bonne nouvelle pour les patatiers qui tirent un meilleur revenu de leur production.

## FIGURE 6 - EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPALES MATIÈRES AGRICOLES EN BELGIQUE

Evolution de la valeur de la production au prix de base (1980-2019) (1980 = 100)



Source : Stabel

Mais cette situation s'accompagne d'**effets pervers**. Elle pousse les agriculteurs et agricultrices à s'agrandir et à se spécialiser. L'industrie favorise en effet les grandes livraisons de variétés homogènes, plutôt qu'une multitude de petits approvisionnements diversifiés. Et les nouveaux standards de production imposent des équipements toujours plus lourds et coûteux (planteuses, arracheuses, hangars de conservation, etc.). Enfin, ces dernières années, les nouvelles méthodes de smart farming (voir encadré n°8) promues par les industries de biotechnologies, imposent une nouvelle course à l'équipement de pointe (GPS, drones, stations météo, etc.).

Dans ce contexte, **seules les plus grandes exploitations, capables de réaliser les investissements nécessaires, tirent leur épingle du jeu**. Et ces exploitations cherchent sans cesse à s'agrandir pour réaliser des économies d'échelle et rentabiliser leurs investissements. Résultat : d'après l'institut des comptes nationaux, 50 % des superficies en pommes de terre sont cultivées par moins de 5 % des exploitations<sup>72</sup>.

L'agrandissement des exploitations s'effectue au détriment des petites fermes, qui ne sont pas toujours capables de résister à la spirale productiviste (voir encadré n°10 - Résister à la spirale productiviste : l'exemple de la ferme de la distillerie). **La concentration des exploitations empêche également la création de nouvelles fermes et le renouvellement des générations**. Les nouveaux paysans et paysannes, surtout ceux et celles qui ne sont pas issues du milieu agricole, ne disposent généralement pas du capital financier nécessaire pour investir et ne peuvent pas concurrencer les grandes exploitations, notamment dans l'achat du foncier.

72. Institut des comptes nationaux (2019), op. cit., p.9



FERME de la  
DISTILLERIE

ENCADRÉ N°10 - RÉSISTER À LA  
SPIRALE PRODUCTIVISTE : L'EXEMPLE  
DE LA FERME DE LA DISTILLERIE

Marie et Jérémy ont repris la ferme familiale depuis 2006. Une petite ferme de 20 ha à Bousval dans le Brabant wallon. « *Nous produisons des pommes de terre depuis les années 80'* » explique Jérémy. « *Nous avons toujours vendu en direct. Avant les années 2000' mon père vendait des sacs de 25 kg aux collectivités (écoles, restaurants, etc.). Aujourd'hui ce sont plutôt des sacs de 5kg ou du vrac pour les particuliers. A un moment nous avons essayé de passer par des marchands hollandais et flamands, mais ça ne se passait pas bien. Une fois la marchandise chargée, ils ont le monopole et t'imposent des tares énormes (NDLA : la tare est une quantité du stock retirée car non conforme aux exigences de l'acheteur). Je préfère garder la main sur ma production* ».

La volonté de Marie et Jérémy est de garder une ferme à taille humaine et de faire une production de qualité pour leurs clients et clientes. Pour cela il et elle ont fait le choix du circuit-court et de la diversification. « *A partir de 2014, Marie a voulu faire des légumes en plus des patates et des céréales. Petit à petit les légumes ont pris de l'engouement et on a ouvert un magasin à la ferme. Aujourd'hui les patates ne représentent plus qu'un petit créneau de notre production.* » La ferme de la distillerie a également un distributeur automatique qui permet aux clients et clientes de se fournir en pommes de terre 24h/24h.

« *Ca nous permet de vivre correctement avec nos 20 ha. Je ne comprends pas les gros patatiers qui ont des exploitations de 150-200 ha. C'est trop grand. Le problème c'est qu'ils sont devenus hyper spécialisés. Ils achètent des machines énormes à 500-600.000 euros qu'ils doivent rentabiliser. Ils sont coincés dans une spirale et doivent toujours investir pour devenir de plus en plus gros. Ils ne savent plus se retourner.* »

Côté production Jérémy et Marie ont décidé de se convertir au bio. Tous les légumes sont certifiés bio et les pommes de terres sont dans la dernière année de conversion. « *Pour les patates, je cultive des Agila, Primura, Agria, Sarpo Mira, Bleue d'Artois, Vitabella. Toutes des variétés résistantes au mildiou. Mon but n'est pas de certifier bio pour enflammer mes prix. Mais pour que ce soit clair aux yeux de tout le monde* ».

**L'agrandissement des superficies pour la culture de pommes de terre s'effectue de deux manières.** Soit les grandes exploitations rachètent les terres des fermes qui arrêtent leur activité (retraite ou abandon de l'exploitation). Soit elles sous-louent des terres à d'autres agriculteurs et agricultrices. Cette pratique, si elle est de plus en plus répandue, n'est pas toujours légale. Il s'agit en effet d'un moyen de contourner le propriétaire foncier, sans que celui-ci ait son mot à dire sur la sous-location. La pratique soulève d'ailleurs des contestations en France auprès de la population locales et des propriétaires fonciers, exaspérés de voir des grands patatiers belges envahir leurs terres (voir encadré n°11 : Les patatiers belges accaparent les terres françaises).



## ENCADRÉ N°11 - LES PATATIERS BELGES ACCAPARENT LES TERRES FRANÇAISES

La demande de pommes de terre continue d'augmenter en Belgique, mais il y a de moins en moins de terres agricoles disponibles et abordables. La solution ? Les grands patatiers belges cultivent désormais aussi à l'étranger, en France, où les agricultrices et agriculteurs locaux sous-louent illégalement leurs terres<sup>73</sup>.

La Belgique est le deuxième pays européen avec les terres agricoles les plus chères d'Europe, derrière les Pays-Bas. Les terres agricoles françaises sont généralement louées à des prix plus bas (en moyenne 180 euros par mois).

Certains agriculteurs et agricultrices françaises en profitent pour sous-louer leurs terres au prix fort. Les grands patatiers belges n'hésitant pas à déboursier jusqu'à 1500 euros par hectare<sup>74</sup>. La sous-location est cependant interdite par la loi française. Pour les agriculteurs et agricultrices qui peuvent gagner un peu plus sans avoir à faire quoi que ce soit, c'est une bonne affaire. Mais beaucoup ne sont pas heureux de l'arrivée des patatiers belges : les patatiers ne paient pas d'impôts ; les bénéfices de la transformation sont réalisés en Belgique ; les pesticides utilisés suscitent des inquiétudes auprès des riverains ; et les terres sont moins disponibles pour les jeunes agricultrices et agriculteurs locaux qui souhaitent s'installer. Entre-temps, le nombre d'hectares utilisés pour la pomme de terre dans la région Nord-Pas-de-Calais a augmenté de 50% au cours des dix dernières années<sup>75</sup>.

73. Le Courrier Picard, « *Sous-location de terres agricoles: ces Belges qui exploitent les terres picardes* », 2 avril 2019. Consulté le 2/02/2021 sur : <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28859-sous-location-de-terres-agricoles-ces-belges-qui-exploitent-les-terres-picardes>

74. FranceInfo, « *La sous-location de terres dans le Nord, business juteux des agriculteurs* », 21 octobre 2019. Consulté le 02/02/2021 sur : [https://www.france-tvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/video-la-sous-location-de-terres-dans-le-nord-business-juteux-des-agriculteurs\\_3669483.html](https://www.france-tvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/video-la-sous-location-de-terres-dans-le-nord-business-juteux-des-agriculteurs_3669483.html)

75. Ibidem



## 3.2 ASSERVISSEMENT DU MONDE PAYSAN

L'agrandissement et la spécialisation des exploitations s'accompagnent également d'une **perte d'autonomie**. Une fois le choix de la spécialisation effectué, les (méga)exploitations se retrouvent en quelque sorte pieds et poings liés avec l'industrie. L'industrie va imposer ses variétés, ses semences, ses traitements phytosanitaires, ses standards de qualité et de stockage, auxquels doivent se soumettre les agriculteurs et agricultrices.

Cette évolution se traduit par exemple par **l'augmentation du nombre de marchés dits « sous contrats »**. Il existe en effet deux marchés principaux pour la vente des pommes de terre : le marché « libre » et le marché « sous contrat ». Le marché libre est soumis au traditionnel jeu de l'offre et de la demande entre producteurs et acheteurs (industrie, horeca, commerce de détail). Dans le marché sous contrat, l'industrie et le producteur se mettent d'accord, à l'avance, sur un certain produit (livraison de telle quantité de pommes de terre, de telle variété, avec telles spécificités). Ces contrats, conclus généralement lors de l'hiver précédent la récolte, ont l'avantage d'offrir une certaine prévisibilité, tant pour le producteur que pour l'industrie. Mais ils renforcent la relation de « dépendance » des producteurs envers l'industrie.

En Belgique, le marché libre est resté pendant longtemps le marché dominant. Mais ces dernières années le marché belge ne résiste pas à la tendance internationale, qui voit l'industrie préférer conclure directement des contrats avec les producteurs. **Plus de 70 % de la production est aujourd'hui sous contrat avec l'industrie et la tendance est à la hausse**. Cela permet à l'industrie d'assurer son approvisionnement et d'avoir une main plus franche sur la production.

**Vu leur position dominante, les industriels n'hésitent pas à imposer des conditions exorbitantes aux agriculteurs et agricultrices dans les contrats**. Par exemple, si les pommes de terre ne respectent pas certains standards de taille ou de qualité, les camions peuvent être refusés à la porte de l'usine sans contre-partie pour le producteur. Une autre question centrale concerne le **partage des risques** en cas de mauvaise récolte (par exemple en cas de sécheresse). Quand le cultivateur de pommes de terre ne peut pas remplir son engagement de livrer la quantité fixée, l'industrie s'arroge le droit d'aller sur le marché libre pour compenser le manque, et facturer les achats à l'agriculteur ou agricultrice défaillante. Or, dans une situation de faible récolte, les prix sur le marché libre sont beaucoup plus élevés que ceux prévus dans les contrats. Des risques pour les agriculteurs et agricultrices qui ont tendance à s'aggraver ces dernières années avec le dérèglement climatique. Suite à la mise en évidence de ces **pratiques abusives** lors d'un reportage de l'émission #Investigation de la RTBF, en mars 2021, le Ministre fédéral de l'Agriculture, David Clarinval, a annoncé avoir introduit une plainte auprès de l'Autorité de la concurrence<sup>76</sup>.

La mise sous tutelle des agriculteurs et agricultrices s'inscrit dans une **logique d'intégration verticale de l'industrie** (c'est-à-dire, la volonté de l'industrie de contrôler toutes les étapes de la chaîne, de la production à la commercialisation). Ces dernières années, l'industrie franchit un nouveau cap dans ce sens, en achetant directement des terres agricoles autour de ces usines. La culture des terres est ensuite confiée à des agriculteurs ou agricultrices ou à des sociétés d'exploitation agricole. Par exemple, une enquête du journal Apache a révélé que **Clarebout avait acquis 169 ha de terres agricoles** dans la région de Mons et Quévy<sup>77</sup>.

76. RTBF, « #Investigation sur le secteur de la pomme de terre: Clarinval introduit une requête auprès de l'Autorité de la concurrence », le 4 mars 2021. Consulté le 05/03/2021 sur : [https://www.rtbef.be/info/belgique/detail\\_investigation-sur-le-secteur-de-la-pomme-de-terre-clarinval-introduit-une-requete-aupres-de-l-autorite-de-la-concurrence?id=10711622](https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_investigation-sur-le-secteur-de-la-pomme-de-terre-clarinval-introduit-une-requete-aupres-de-l-autorite-de-la-concurrence?id=10711622).

77. Apache, « De grondhonger van aardappelgigant Clarebout », 16 février 2021. Consulté le 05/03/2021 : <https://www.apache.be/2021/02/16/de-grondhonger-van-aardappelgigant-clarebout/>.

L'acquisition des terres est effectuée à travers une société agricole (la société Harfarm), contrôlée à 100 % par Clarebout N.V.

**Ces accaparements de terres par des industriels ou des spéculateurs fonciers sont dénoncés par les syndicats paysans**<sup>78</sup>. Mais ces situations restent difficiles à identifier et à documenter étant donné le manque de transparence sur les transactions foncières et la relative apathie du monde politique pour lutter contre le phénomène. Cette permissivité en faveur des industriels contraste avec les réactions politiques virulentes qui ont suivi l'annonce d'un projet d'achat de terres agricoles par le Ministre bruxellois, Alain Marron, en novembre 2020, pour approvisionner la Région bruxelloise en produits locaux<sup>79</sup>.

### 3.3 UNE CULTURE INDUSTRIELLE INTENSIVE

Comme toutes les cultures intensives, la culture industrielle de pommes de terre s'accompagne d'**impacts nocifs sur l'environnement**.

**La culture de pommes de terre est une grande consommatrice de produits phytosanitaires**. La pomme de terre est en effet très sensible au **mildiou**, une maladie des plantes causée par une sorte de parasite (phytophthora infestans). La maladie se manifeste par des tâches brunes ou une apparence de moisissures blanches et cotonneuses, suivies d'un flétrissement général de la feuille. Le tubercule affecté pourrit rapidement, même au cours de la conservation. Les épidémies de mildiou peuvent se répandre rapidement et, si elles ne sont pas traitées à temps, peuvent entraîner la perte totale des récoltes. Les grandes épidémies de mildiou ont laissé des stigmates importants dans la mémoire collective européenne, comme l'atteste la Grande Famine qui a frappé l'Irlande entre 1845 et 1851 (voir §1.1 Une brève histoire de la pomme de terre, p. 13).

Les cultures de pommes de terre sont également exposées à d'**autres maladies** (alternariose, fusariose, gale de la pomme de terre, etc.) ou font l'objet d'attaques d'insectes ravageurs (le doryphore, la teigne ou les pucerons).

Pour lutter contre les maladies et insectes, mais aussi pour désherber les parcelles, **l'industrie agrochimique a sorti l'artillerie lourde**. Elle recommande entre 15 et 20 traitements différents par récolte. Et ce nombre peut être encore plus élevé lors des étés humides, particulièrement propices aux épidémies de mildiou. L'utilisation intensive de produits phytosanitaires est encore renforcée par le choix des variétés cultivées en Belgique. Les variétés prisées en Belgique, telles que les variétés Fontane, Challenger, Bintje ou Innovator, sont avant tout sélectionnées pour leur rendement et leur adéquation dans les processus de fabrication industriels. Mais elles sont particulièrement susceptibles aux maladies. Ajoutons à cela, que le mildiou a une grande capacité d'adaptation. Cela lui permet de développer une résistance aux agents chimiques. Résultat : **la culture industrielle de pommes de terre est la plus grande consommatrice de produits phytosanitaires à l'hectare en Belgique** (17,6 kg de substance active par hectare), loin devant la culture de betteraves (6,4 kg/ha) et du froment (2,8 kg/ha)<sup>80</sup>. La culture de pommes de terre contribue donc largement au mauvais score de la Belgique, qui se classe 4ème au rang européen des plus grands utilisateurs de pesticides par hectare (derrière Malte, Chypre et les Pays-Bas).

78. Voir par exemple :

En Wallonie : la réaction du syndicat paysan FUGEA suite à l'achat de terres agricoles par le groupe Colruyt : Communiqué FUGEA, « *Colruyt et l'achat de terres : Une nouvelle perte d'autonomie pour les agriculteurs* », le 1er octobre 2020. Consulté le 16/03/2021 sur : <https://fugea.be/01-10-20-colruyt-et-lachat-de-terres-une-nouvelle-perde-dautonomie-pour-les-agriculteurs/>

En Flandre : actions des paysans contre l'achat de terres agricoles par le milliardaire Fernand Huts : De rijkste Belgen, « *Boze boeren duwen Fernand Huts naar Europese Commissie* ». Consulté le 16/03/2021 sur : <https://de-rijkstebelgen.be/nieuws/boze-boeren-duwen-fernand-huts-naar-europese-commissie>

79. La Libre Belgique, « *Une conception médiévale du fonctionnement de notre pays* »: la sortie d'Alain Maron sur l'achat de terres agricoles fait réagir », 23 novembre 2020. Consulté le 01/02/2020 sur : <https://www.lalibre.be/regions/bruxelles/bruxelles-va-acheter-des-terres-agricoles-willy-bor-sus-se-dit-stupefait-5fb-10d8ad586f5102e212>

80. SPW Agriculture (2020), « *Analyse SWOT : Description générale* », Etat des lieux effectué dans le cadre du Plan stratégique wallon pour la PAC.

La culture industrielle de pommes de terre est également **dépendante aux engrais**. Une étude réalisée pour la Région wallonne estime la quantité moyenne d'engrais azotés utilisée en culture de pommes de terre à 255 kg/ha, soit 8,7 tonnes par an à l'échelle wallonne<sup>81</sup>. Or l'excès d'azote représente un grave problème environnemental et pour la santé. Une grande quantité de l'azote contenu dans les engrais ne s'incorpore jamais aux plantes et est éliminé des racines pour ensuite contaminer les cours d'eau, les lacs, les nappes aquifères et les régions côtières par le processus d'eutrophisation (processus déclenché par un excès de nutriments responsable de l'appauvrissement en oxygène des cours d'eau, menant à la mort de toute vie animale). D'après les données européennes, la concentration d'azote en Belgique est particulièrement élevée et contribue à la faible qualité de nos cours d'eau<sup>82</sup>.

**FIGURE 7 - UTILISATION DES PESTICIDES PAR CULTURE (KG PAR HA)**



Source : SPW Agriculture

81. C. Antier, T. Petel et Ph. Baret (2019), op.cit.
82. EU Commission (2020), « *Commission recommendations for Belgium's CAP strategic plan* », SWD(2020) 368 final. Consulté le 16/03/2021 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52020SC0368>
83. Wallonie, « *L'érosion* ». Consulté le 02/02/2021 sur : <https://sol.environnement.wallonie.be/home/sols/autres-menaces/erosion.html>
84. Médor, « *Un sol qui s'effrite* », 18 février 2021. Consulté le 16/03/2021 sur : <https://medor.coop/nos-questions/des-frites-oui-mais-a-quel-prix/episodes/un-sol-qui-seffrite/?full=1>
85. La rentabilité de la culture de pommes de terre était en moyenne de 3421€/ha sur 5 ans, contre 904€/ha pour le blé. Voir SPW Agriculture (2019), « *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2019* ». Disponible à : <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Rapport2019.pdf/da2b-01ba-1f78-4fd2-a09f-2b03b5a5bdd4>

La culture industrielle de pommes de terre contribue également à **l'épuisement et à l'érosion des sols**. La culture de la pomme de terre, fait partie des cultures dites « sarclées » (maïs, betterave,...). Ces cultures sont disposées en ligne ou en buttes, ce qui laisse des bandes de terre nues<sup>83</sup>. Cela favorise l'écoulement des eaux, qui enlève la matière organique des sols et vient déposer les matières polluantes (pesticides, engrais) dans les cours d'eau. L'érosion est aussi responsable de coulées de boue, qui peuvent provoquer des dégâts importants aux habitations ou aux infrastructures publiques. Des dégâts environnementaux, sanitaires et sociaux qui devront ensuite être pris en charge par la collectivité.

L'érosion est aussi renforcée par les machines utilisées par les patatiers, de plus en plus puissantes et lourdes, qui participent au **compactage des sols**. Tassé et compacté, le sol devient imperméable et très érosif<sup>84</sup>.

Les impacts environnementaux des cultures industrielles de pommes de terre sont exacerbés suite à l'augmentation des surfaces cultivées, qui entraîne un **raccourcissement des périodes de rotation**. La rentabilité financière de la patate, relativement plus élevée par rapport aux autres grandes cultures<sup>85</sup>, pousse en effet les grands producteurs et productrices de pommes de terre à raccourcir les périodes de rotation, dans une logique de profit à court terme. Le respect des périodes de rotation entre cultures est pourtant essentiel pour maintenir des sols vivants, et lutter contre la propagation des maladies et ravageurs.

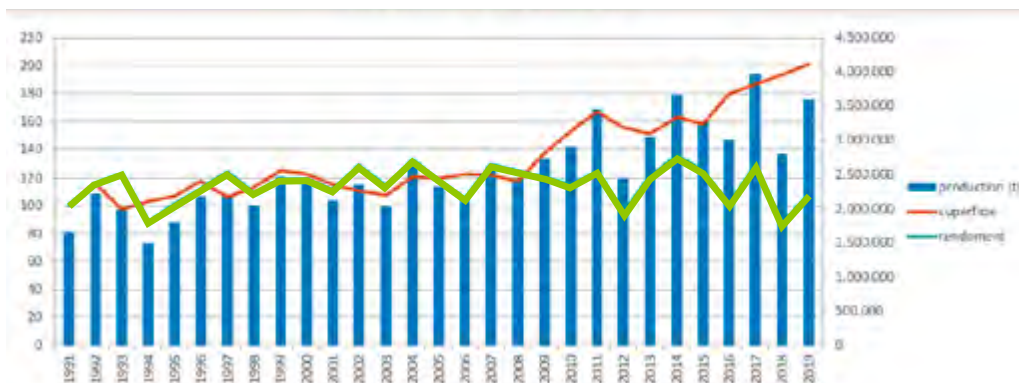
**Signe de l'épuisement des sols** : ces dernières années on constate de plus en plus une **stagnation des rendements** (voir figure 8). Malgré l'utilisation intensive d'intrants et les importantes sommes investies dans la recherche sur la pomme de terre, les rendements ont tendance à stagner, voire à diminuer suite à l'appauvrissement des sols et aux effets du dérèglement climatique.



Le développement débridé du secteur de la pomme de terre, tiré par l'appétit insatiable de l'industrie, coûte donc cher à l'environnement et à la société. Interviewé par le journal Médor, Philippe Baret, le doyen de la faculté de bio-ingénieur de l'UCL n'y va pas par quatre chemins : « *l'industrie sait très bien qu'en demandant à l'agriculteur de lui fournir autant de pommes de terre, elle le pousse au crime* »<sup>86</sup>.

86. Médor, « *Un sol qui s'effrite* », le 18 février 2021. Consulté le 05/03/2021 sur : <https://medor.coop/nos-questions/des-frites-qui-mais-a-quel-prix/episodes/un-sol-qui-seffrite/?full=1>

**FIGURE 8 - ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE, DU RENDEMENT ET DE LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE DE CONSERVATION (1991-2019)**



Source : Statbel



Manifestation organisée à Frameries par le Collectif «La Nature Sans Friture»

## 3.4 UNE INDUSTRIE POLLUANTE ET NUISIBLE

Outre les impacts liés à la production, la multiplication des usines de transformation s'accompagne également de coûts sociaux et environnementaux. Les communautés riveraines sont directement affectées par les nuisances en termes d'odeurs, de bruit et de pollution. Et la multiplication des usines de production, dans un petit pays densément peuplé, est une cause récurrente de conflits entre l'industrie et les populations locales. Ces conflits sont à l'origine de véritables feuilletons politico-administratifs à rebondissement entre les autorités locales et nationales, comme dans le cas du projet d'installation de Clarebout à Frameries<sup>87</sup>

### ENCADRÉ N°12 - RÉSISTANCE DU COLLECTIF « LA NATURE SANS FRITURE » CONTRE CLAREBOUT À FRAMERIES

C'est une véritable bataille de David contre Goliath que mène le collectif citoyen « la Nature sans Friture » contre le géant Clarebout Potatoes NV à Frameries.

Le mastodonte Clarebout s'est implanté à Frameries depuis 2015. Il y a d'abord construit un hangar pour la conservation des pommes de terre. Et puis un frigo industriel, qui cause des nuisances au voisinage et qui anime déjà les débats. Clarebout exploite en effet son frigo sans permis d'exploitation. Une série de recours administratifs et judiciaires sont en cours pour stopper cette exploitation illégale<sup>88</sup>. Mais c'est surtout le projet de construction d'une nouvelle usine de production qui horrifie les communautés riveraines.

*« J'ai pris connaissance de ce projet au journal parlé. C'était en janvier 2019 » explique Florence, membre du collectif NSF. « Quelques jours plus tard, une première réunion d'information préalable (RIP) était organisée par la commune. On nous annonçait que Clarebout allait construire une nouvelle méga-usine, qui allait lui permettre de poursuivre son objectif de devenir le premier producteur au monde. La construction était annoncée un an plus tard, pour janvier 2020 ».*

En quelques semaines le collectif « La Nature sans Friture » se forme et commence à se renseigner sur le projet et ses impacts. *« Nous sommes allés visiter l'usine de Clarebout à Warneton pour nous rendre compte. Je me souviens... j'ai pleuré. Je me suis dit : mais comment peut-on penser mettre une telle usine au milieu des habitations ? »* Les nuisances sont insupportables et peuvent se ressentir jusqu'à plusieurs kilomètres aux alentours :

Il y a tout d'abord les **nuisances olfactives** : *« le jour où je suis allée à Warneton, il y avait un odeur atroce. Le plus terrible ce n'est pas l'odeur de friture, mais l'odeur de pourriture qui s'échappe des stations d'épuration. En fonction du vent ça peut se sentir jusqu'à plusieurs kilomètres ».*

Le **bruit** : *« nous avons été invités chez un riverain qui habitait à plus d'un kilomètre de l'usine, j'avais l'impression d'être sur une autoroute. »*

Les **dépôts de graisse** : *« les communautés riveraines des villages de Warneton et de Deülémont se plaignent de dépôts de graisse sur leurs voitures et sur leurs fenêtres »<sup>89</sup>.*

87. Le Soir, « A Frameries, l'usine à frites boit la tasse », le 20 mars 2019. Consulté le 09/02/2021 sur : <https://plus.lesoir.be/213367/article/2019-03-20/frameries-usine-frites-boit-la-tasse>
88. Question orale de M. Disabato à C. Tellier, Ministre de l'Environnement concernant « la situation des frigos de Clarebout à Frameries », C.R.I.C. N°105 (2019-2020), p.28.
89. Voir à ce sujet le reportage de TF1 : « Deülémont : des taches de graisse polluantes inquiètent les habitants », 30 juillet 2019. Consulté le 02/03/2021 sur : <https://www.lci.fr/population/deulemont-des-taches-de-graisse-polluantes-inquiet-les-habitants-2128385.html>





dans le monde. Le projet de méga-usine de Frameries prévoit une capacité de production maximale de 2800 tonnes de produits transformés par jour<sup>94</sup>, soit près d'un million de tonnes par an). Cela représente une augmentation d'environ un tiers de la production belge actuelle !

Cette situation provoquerait une nouvelle forte augmentation de la demande de pommes de terre en Belgique et dans le nord de la France. Une demande insoutenable qui exacerberait la pression sur les terres agricoles et les impacts sur l'environnement. L'augmentation des exports de frites renforcerait également la concurrence avec les agricultures paysannes des autres régions du monde. Au final, ce serait renforcer encore le modèle agro-industriel **d'export et condamner le modèle d'agriculture paysanne**<sup>95</sup>.

95. Médor, « *Mourir sous une tonne de frites* », enquête du journal Médor, 24 février 2021.
96. RTBF, « *Clarebout va s'installer à Frameries et créer 300 emplois* », 15 janvier 2019.
97. *Ibidem*.
98. Institut des comptes nationaux (2019), op. cit. p. 26.
99. *Ibidem*. Le rapport note que : « Sur la période d'analyse (2010-2018), le nombre d'entreprises actives au sein des secteurs industriels de la pomme de terre a diminué passant de 48 à 41 pour l'industrie de conservation et de transformation de pommes de terre (NACE 10311) et allant de 17 à 14 pour la fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre (NACE 10312). »
100. Source : interview avec un membre du collectif la Nature sans Friture, le 22 février 2021.
101. France Info, « *Clarebout-Potatoes : le témoignage accablant d'un ancien salarié sur les conditions de travail* », 1er novembre 2017.
102. L'Avenir, « *Clarebout potatoes: fièvre de Pontiac ou réaction aux pesticides?* », 4 août 2017.
103. RTBF, « #Investigation: des accidents graves, parfois mortels, dans les usines de frites surgelées », le 3 mars 2021.
104. Communiqué FGFB, « *Tragique décès d'un travailleur de Clarebout, pour la 2ème fois en un an et demi* », 27 octobre 2017.
105. RTBF, « #Investigation: des accidents graves, parfois mortels, dans les usines de frites surgelées », le 3 mars 2021.

Face aux nombreuses nuisances, les industriels et les responsables politiques qui les soutiennent opposent le traditionnel refrain de la création d'emplois et du développement économique. Par exemple, pour le projet de nouvelle méga-usine à Frameries, Clarebout met en avant la création d'environ 300 emplois<sup>96</sup>. Une situation qui est présentée comme une aubaine par certains responsables politiques et médias<sup>97</sup>. Il faut toutefois **s'interroger sur la répartition des bénéfiques et sur la qualité des emplois créés par l'industrie**. D'après un rapport de l'Institut des comptes nationaux, le secteur industriel de la pomme de terre se caractérise par une concentration des acteurs et une intensité capitalistique élevée<sup>98</sup>. Bien que le chiffre d'affaire du secteur ne cesse d'augmenter, le nombre d'acteurs diminue<sup>99</sup> et l'intensité en capital augmente.

**En d'autres termes, les processus de l'industrie de la frite se robotisent de plus en plus et la création d'emplois est de plus en plus limitée** par rapport aux investissements. Par exemple, dans le cas de l'annonce d'une nouvelle usine à Frameries, le nombre d'emplois annoncés (300 emplois) reste relativement limité, par rapport à l'investissement (€300 millions) et l'ampleur de la production envisagée. Les 300 emplois ne seront d'ailleurs pas créés du jour au lendemain mais il s'agit plutôt de la création de 30 à 40 emplois par an sur une période de dix ans<sup>100</sup>. La création d'emplois dans le secteur industriel doit également être mise en balance avec le nombre de fermes qui disparaissent chaque année à cause de l'industrialisation des filières de production.

**La qualité des emplois** créés est également problématique. L'industrie de la frite a été régulièrement sous le feu des critiques pour les **mauvaises conditions de travail et d'hygiène du personnel**<sup>101</sup> : horaires effrénés et travail de nuit, saleté, déchets de frites qui rendent les sols gras et glissants, moisissures, non respect des mesures de sécurité, intoxication du personnel<sup>102</sup>, etc. Ces conditions de travail conduisent régulièrement à des accidents du travail.

D'après une enquête de la RTBF et du Journal Wilfried, entre 2015 et 2019, l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) a recensé 2.841 accidents dans le secteur, équivalant à 10,8% des incidents de toute l'industrie alimentaire<sup>103</sup>. Parmi les blessures les plus courantes, des brûlures au deuxième degré et des membres, soit des bras, des mains, des pieds coincés ou écrasés. Parfois ces accidents entraînent la mort<sup>104</sup>. L'Auditorat du travail du Hainaut (équivalent au parquet dans les matières de droit du travail) a ouvert plusieurs enquêtes pénales contre des industries de transformation.

Dans le reportage de la RTBF l'Auditeur en chef déclare, suite à une inspection surprise menée dans une usine en 2018 : « *j'avais l'impression de vivre du Zola, (...). D'être dans une usine du 19ème siècle. Ou la protection du travailleur n'est pas la priorité* »<sup>105</sup>.